

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Inventaires réalisés

Un bureau d'études naturalistes indépendant a réalisé **16 passages d'inventaires écologiques sur le site du projet en 2025**, afin d'inventorier les habitats et les espèces présents sur site, et d'en déterminer les enjeux écologiques.

Les résultats de ces inventaires écologiques, qui ont été réalisés sur un cycle biologique complet, sont présentés dans les diapositives suivantes.

Les dates des 16 passages réalisés sur site sont les suivantes :

- **31/01/25**
- **06/03/25**
- **10/03/25**
- **04/04/25**
- **08/04/25**
- **09/04/25**
- **17/04/25**
- **18/04/25**
- **06/05/25**
- **07/05/25**
- **09/05/25**
- **03/06/25**
- **17/06/25**
- **02/07/25**
- **03/07/25**
- **04/09/25**

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Habitats naturels

Limites du projet



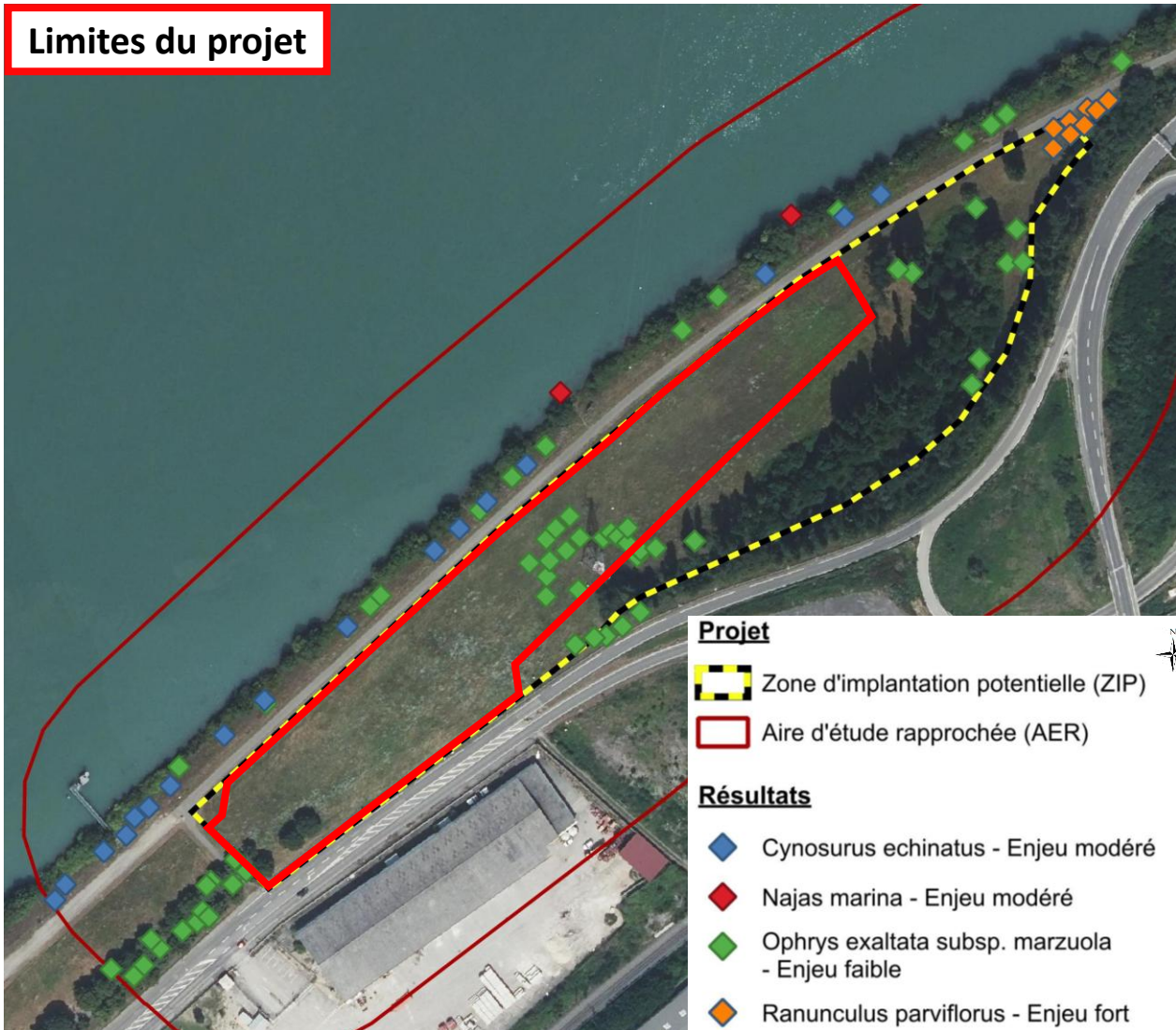
Habitats naturels

- Alignements d'arbres
- Bois des ruisseaux et sources à Fraxinus et Alnus
- Clairières à couvert arbustif
- Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées

- Le projet, d'une superficie de 1,03 ha, s'implante **en intégralité au sein d'habitats qui ne présentent pas de patrimonialité particulière**, à savoir :
 - Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées*
 - Alignements d'arbres* (au Sud de la ZIP)
 - Ourlets mésophiles*
 - Constructions à faible densité*
- Comme évoqué en diapositive 13, les habitats **d'enjeu écologique modéré à très fort**, présents sur environ 9 700 m² à l'Est de la zone d'étude initiale, **ont été intégralement évités** par les emprises du projet (Cf. mesure environnementale M1).

- | | |
|--|--|
| Constructions à faible densité | Plantations de Populus |
| Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des arbres | Plantations de Robinia |
| Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier | Prairies mésiques non gérées |
| Eaux courantes temporaires | Prébois caducifoliés |
| Forêts alluviales médio-européennes résiduelles | Réseaux routiers |
| Formations riveraines d'arbustes invasifs | Ronciers |
| Formations tempérées à Cytisus scoparius | Saulaies riveraines (ou Peupleraies) |
| Fourrés médio-européens sur sols riches | Sentiers |
| Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles | Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques |
| Lisières forestières ombragées | Végétations herbacées anthropiques |
| Ourlets mésophiles | Végétations mésotrophes des cours d'eau à débit lent |
| Pelouses à annuelles subnitrophiles | |

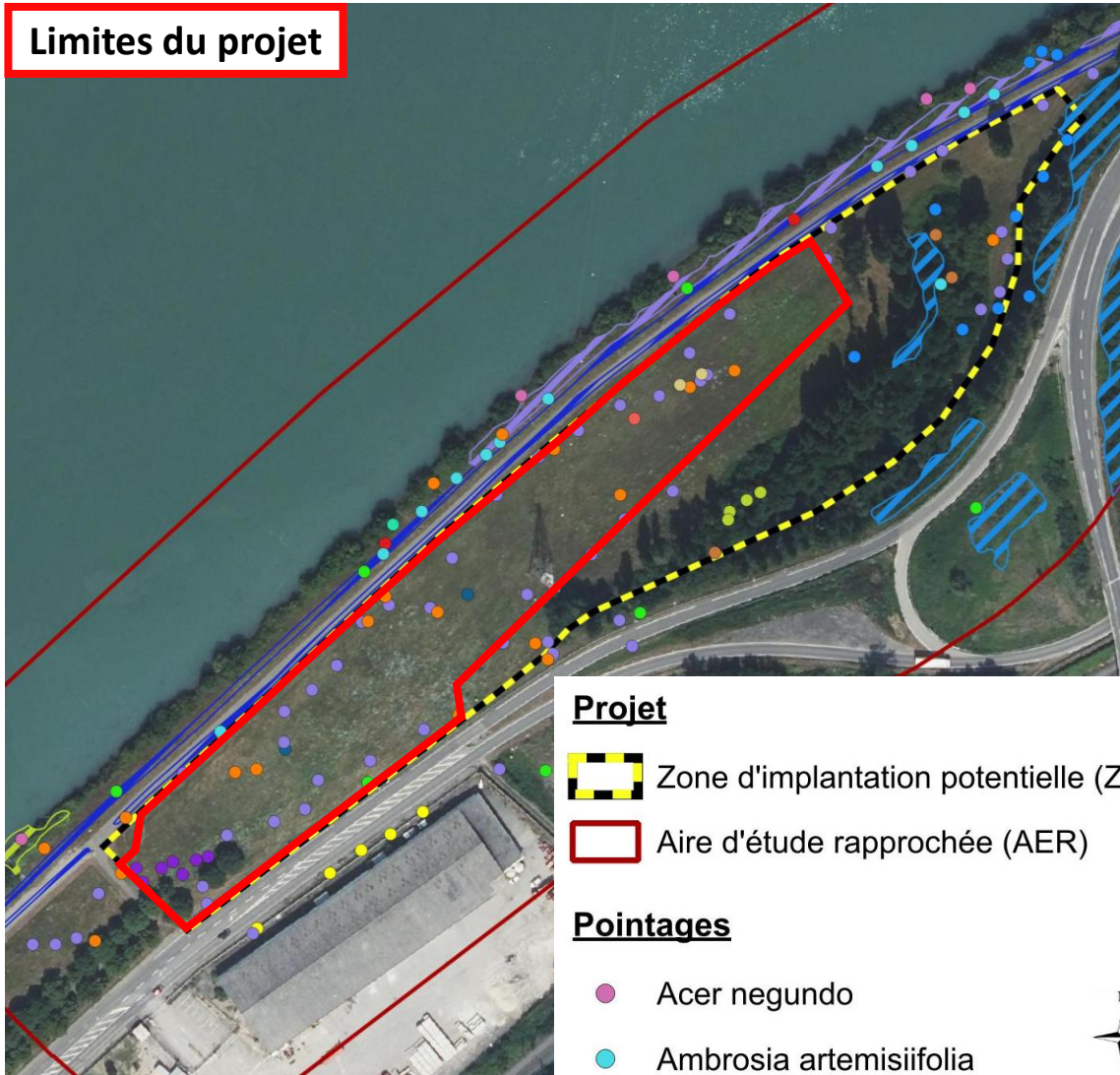
Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Flore patrimoniale



- Deux espèces floristiques patrimoniales ont été recensées au centre et au Nord de la ZIP au cours des différents inventaires botaniques réalisés. Il s'agit de *Ophrys exaltata subsp. Marzuola* et de *Ranunculus parviflorus*.
- Concernant *Ranunculus parviflorus*, espèce d'enjeu écologique fort, une station comprenant plusieurs individus a été identifiée en bordure Nord de la ZIP, en dehors des emprises du projet.
- Pour ce qui est de *Ophrys exaltata subsp. Marzuola*, espèce d'enjeu écologique faible, 2 stations principales ont été recensées au sein de la ZIP à savoir une en dehors des emprises du projet au Nord-Est et une autre au centre de la surface clôturée. Toutefois, une grande partie des individus recensés au centre des emprises seront évités et distinctement balisés avant le début du chantier (Cf. mesure environnementale M2).
- Ainsi, le projet n'aura que très peu d'incidences sur la flore patrimoniale via l'évitement de la moitié de la zone d'étude ainsi que la conservation d'une grande partie de la station d'*Ophrys* recensée au centre des emprises du projet (Cf. mesures environnementales M1 et M2). Cet évitement sera de plus assuré par le balisage strict des emprises du projet avant le début des travaux (Cf. mesure environnementale M3).

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Flore invasive

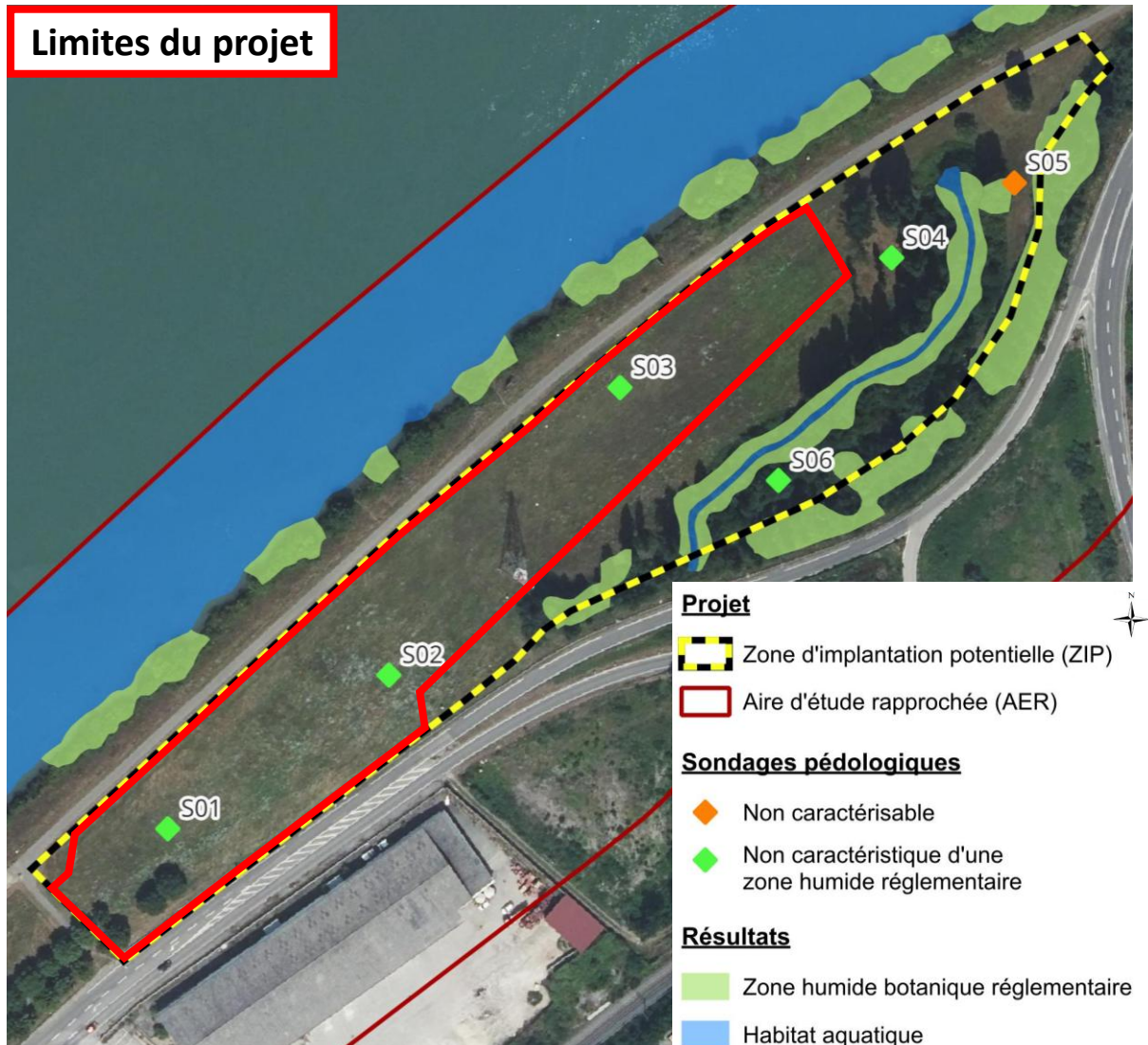
Limites du projet



- Au regard du passé anthropique du site (délaisse fluvial utilisé lors des travaux d'aménagement du Rhône), celui-ci est particulièrement concerné par la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes. Au total, 16 EEE dont plusieurs stations surfaciques ont été recensées au sein ou à proximité de la ZIP. Les emprises du projet comprennent 7 EEE différentes, ce qui représente une diversité importante au vu de sa superficie réduite.
- Dans le cadre du projet, l'engagement est pris de traiter efficacement les foyers d'EEE présents au sein des emprises, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation (Cf. mesure environnementale M11).

Bothriochloa barbinodis	Impatiens parviflora	Sorghum halepense
Bromopsis inermis	Parthenocissus inserta	Surfaces occupées
Buddleja davidii	Pyracantha coccinea	Erigeron annuus
Erigeron annuus	Reynoutria japonica	Reynoutria japonica
Erigeron sumatrensis	Robinia pseudoacacia	Robinia pseudoacacia
Eschscholzia californica	Senecio inaequidens	Sporobolus indicus

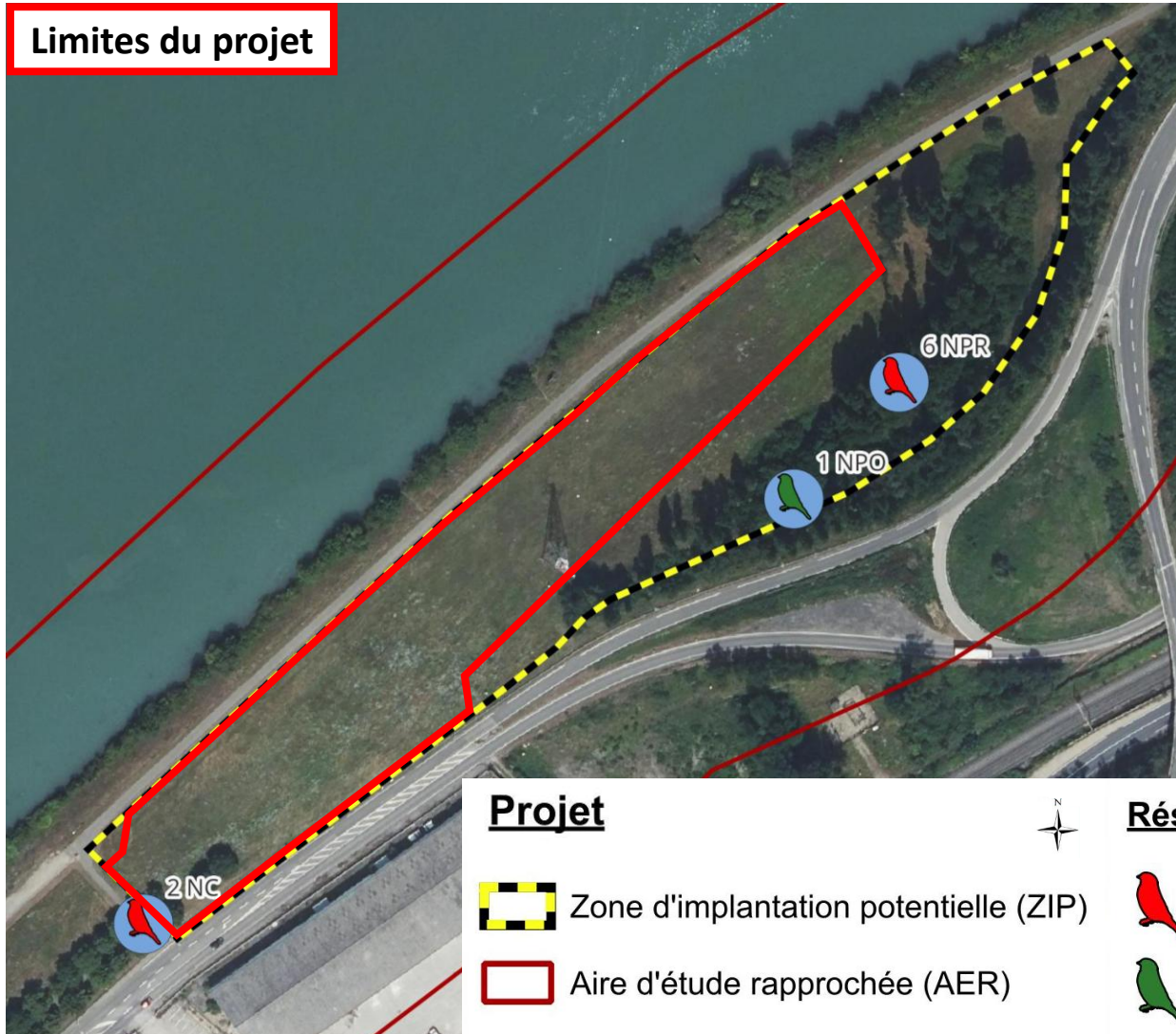
Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Zones humides



- Trois habitats naturels caractéristiques de zones humides selon le critère végétation ont été identifiés à l'Ouest et à l'Est de la zone d'étude. Il s'agit de « Bois des ruisseaux et sources à *Fraxinus* et *alnus* », « *Saulaies* riveraines (ou *Peupleraies*) » et « Forêts alluviales médio-européennes résiduelles ». Comme détaillé en diapositive 13, **le projet n'aura aucune incidence sur les zones humides botaniques** via l'évitement de la moitié de la zone d'étude (Cf. mesure environnementale M1).
- En parallèle, 6 sondages pédologiques à la tarière manuelle ont été réalisés au sein de la ZIP. Cinq de ces derniers s'étant révélés négatifs (refus pour le sixième), la ZIP n'est pas recouverte par une zone humide pédologique.
- Comme expliqué en diapositive 12, le projet n'imperméabilisera que très peu le sol au vu de ses caractéristiques techniques (absence de terrassement, structures métalliques prioritairement ancrées via pieux battus, panneaux photovoltaïques non jointifs entre eux et piste de circulation composée de matériaux drainants), ne modifiera pas les écoulements des eaux de pluie et ne remettra en cause ni leur ruissellement, ni leur infiltration dans le sol.
- De plus, différents dispositifs seront mis en œuvre en phase chantier afin d'éviter tout risque de pollution des sols et des eaux, que ce soit sur site ou dans le réseau hydrographique proche (Cf. mesure environnementale M9), mesure primordiale pour préserver la qualité des eaux et des zones humides.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Avifaune

Limites du projet

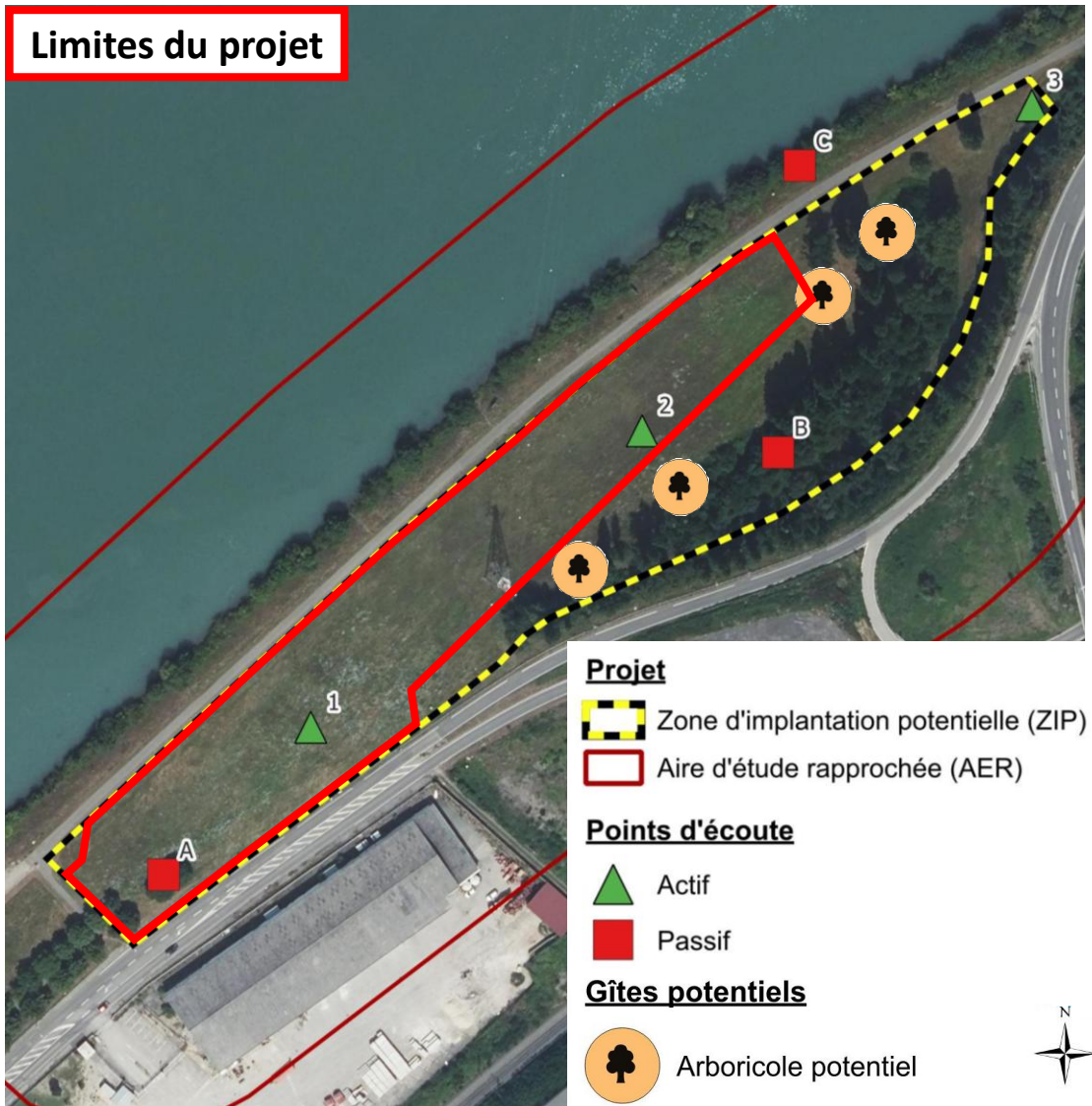


- Au cours des différentes prospections, 2 espèces avifaunistiques patrimoniales ont été observées en limite des emprises du projet ou à proximité. Il s'agit du :
 - Chardonneret élégant
 - Verdier d'Europe

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Avifaune

- Les 2 espèces contactées sont liées aux milieux semi-ouverts. Une petite partie de la surface clôturée leur est notée comme favorable, correspondant aux alignements d'arbres présents au Sud-Ouest.
- Toutefois, les incidences du projet resteront limitées sur l'avifaune des milieux semi-ouverts. En effet, le maintien de milieux ouverts au sein des emprises du projet (Cf. mesures environnementales M10 et M12), couplé à la préservation des secteurs arbustifs et arborés présents sur environ 9 700 m² à l'Est de la zone d'étude initiale (Cf. mesure environnementale M1), conduira à la conservation d'une diversité d'habitats favorable à ces espèces. En effet, à l'échelle du site, les prairies herbacées présentes au sein de la centrale (sur 1,03 ha) permettront à ces espèces de chasser, tandis que les milieux arbustifs et arborés évités (sur 0,97 ha) leur permettront de nicher.
- Aucune espèce patrimoniale associée aux milieux ouverts n'a été observée sur site. La centrale restera toutefois favorable à ce cortège, via la conservation de prairies herbacées au sein de l'emprise clôturée et leur entretien par fauche mécanique tardive (Cf. mesures environnementales M10 et M12), représentant ainsi des habitats fonctionnels pour l'avifaune des milieux ouverts.
- Par ailleurs, aucune observation de l'avifaune nocturne n'a été relevée lors des inventaires dédiés. De plus, bien qu'il soit compris dans un vaste secteur d'importance pour la migration de l'avifaune (le fleuve Rhône et sa vallée), le site ne présente pas d'intérêt particulier pour l'avifaune migratrice, au regard de l'absence d'observation notable lors des inventaires spécifiques. A noter que le calendrier écologique de chantier (Cf. mesure environnementale M4), permettra de limiter le dérangement en phase chantier des espèces potentiellement nicheuses dans les environs. De plus, aucun dérangement ne sera induit sur celles-ci en phase exploitation du projet.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Chiroptères



- Quatre gîtes arboricoles potentiels favorables aux chiroptères ont été identifiés à l'Est de la ZIP, en dehors des emprises du projet, **et ne seront ainsi en aucun cas impactés par le projet.**
- Les axes de transit principaux à l'échelle locale sont représentés par le Rhône et sa ripisylve à l'Ouest et secondairement, par le secteur boisé à l'Est. Ces derniers sont strictement en dehors des emprises du projet, celui-ci n'ayant de ce fait aucune incidence sur ces milieux.
- Concernant la fonctionnalité des emprises du projet pour la chasse des chiroptères, celles-ci sont notées comme favorables au cortège des milieux ouverts. Toutefois, grâce au maintien de secteurs herbacés au sein de la centrale, via le réensemencement des zones remaniées avec des herbacées locales et leur entretien par fauche mécanique tardive en phase exploitation (Cf. mesures environnementales M9 et M11), les potentialités de chasse sur site pour les chiroptères des milieux ouverts seront pleinement conservées.
- Les milieux les plus intéressants pour les chiroptères à l'échelle locale, que ce soit en termes de transit, de gîte et de chasse, restent le Rhône et sa ripisylve à l'Ouest ainsi que les milieux arborés à l'Est, secteurs qui ne sont aucunement concernés par les emprises du projet.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Mammifères

Projet

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire d'étude rapprochée (AER)

Résultats

 Castor d'Europe

Enjeu

 Modéré



- Une espèce de mammifères hors chiroptères a été contactée en dehors des emprises du projet, au sein des zones humides botaniques. Il s'agit du Castor d'Europe.
- Les habitats aquatiques et les zones humides végétation, situés à l'Ouest et à l'Est des emprises, sont notés comme favorables au Castor d'Europe pour son alimentation. Toutefois, l'évitement de l'intégralité de ces milieux permet de n'avoir aucun impact sur cette espèce (Cf. mesure environnementale M1).
- De plus, il convient de rappeler que la surélévation de la clôture de 15 cm par rapport au sol entourant la centrale et le réensemencement des secteurs remaniés avec des herbacées locales (Cf. mesures environnementales M6 et M10) permettront de maintenir l'accès et l'attractivité du site pour la chasse de ce cortège. Les secteurs arbustifs et arborés conservés à l'Est de la ZIP (Cf. mesure environnementale M1) permettront de maintenir des zones de reproduction potentielle ainsi que les effets de lisières, qui s'avèrent particulièrement favorables à l'alimentation des mammifères.
- Ainsi, les emprises du projet présentent globalement un intérêt assez limité pour les mammifères hors chiroptères, les milieux les plus favorables étant localisés en dehors des emprises, matérialisés par le Rhône, sa ripisylve et les secteurs arborés, situés de part et d'autre de la ZIP. Enfin, via les différentes mesures environnementales qui seront mises en œuvre, le projet n'aura que peu d'incidences sur ce cortège.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Entomofaune



- Au cours des différents inventaires, une espèce patrimoniale de l'entomofaune a été observée au sein de la ZIP, à savoir le Gomphe à pattes jaunes.
- L'aire d'étude n'est pas favorable à la reproduction du Gomphe à pattes jaunes, les milieux aquatiques présents étant dégradés et ne présentant pas les conditions stationnelles nécessaires à la réalisation de son cycle de vie. Ainsi, la fonctionnalité du site reste limitée pour cette espèce et concerne les phases de dispersion et de maturation.
- Bien que l'intérêt de la zone d'étude soit limité pour les insectes patrimoniaux, elle reste favorable à l'accueil d'une diversité d'insectes communs, sans pour autant représenter des secteurs particulièrement intéressants pour ce cortège.
- Par ailleurs, le maintien de secteurs ouverts au sein de la centrale via le réensemencement des secteurs remaniés avec des herbacées locales et leur entretien par fauche mécanique tardive en phase exploitation, couplé au calendrier écologique de chantier (Cf. mesures environnementales M5, M11 et M13), permettra d'éviter la destruction d'individus et de conserver les potentialités d'accueil du site pour ce cortège.
- A noter que différents dispositifs seront mis en œuvre en phase chantier afin d'éviter tout risque de pollution dans le réseau hydrographique local (Cf. mesure environnementale M9), mesure primordiale notamment pour les odonates, qui sont particulièrement sensibles à ce risque.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Amphibiens



Limites du projet

3 adultes

Projet



Zone d'implantation potentielle (ZIP)



Aire d'étude rapprochée (AER)

Résultats



Grenouille verte
indéterminée

Enjeu

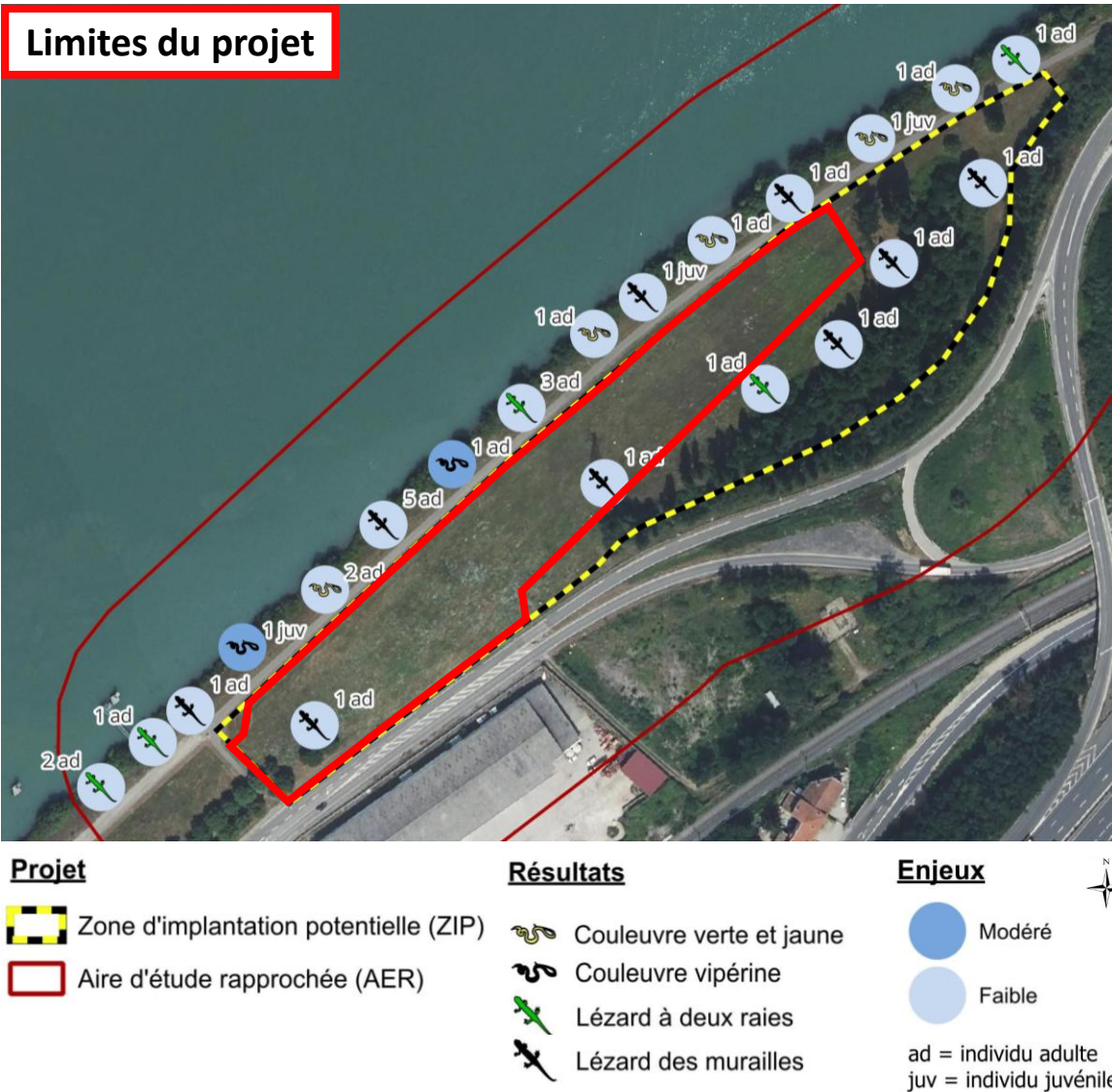


Faible



- Trois individus de Grenouille verte indéterminée ont été contactés au Nord-Est de la ZIP, **en dehors des emprises du projet.**
- L'évitement des secteurs arbustifs et arborés situés à l'Est de la ZIP (Cf. mesure environnementale M1) et du réseau hydrographique, permet de conserver les secteurs de reproduction des amphibiens à l'échelle locale. De plus, au regard de l'absence de milieux boisés, la surface clôturée ne présente pas d'intérêt pour l'hivernage des amphibiens. Ainsi, seul un intérêt potentiel pour l'alimentation des amphibiens est noté.
- A l'échelle locale, le Rhône et sa ripisylve situés à l'Ouest du site, ainsi que les zones humides évitées à l'Est de la ZIP, semblent concentrer les secteurs les plus favorables aux amphibiens. Ainsi, les potentialités d'accueil pour ce cortège se concentrent en dehors des emprises du projet, qui resteront toutefois pleinement accessibles aux amphibiens via la surélévation de la clôture de 15 cm par rapport au sol entourant la centrale (Cf. mesure environnementale M5).
- A noter que le calendrier écologique de chantier et la limitation de la vitesse de circulation des engins (Cf. mesures environnementales M4 et M8), permettront de réduire significativement le risque de destruction d'individus en phase chantier par écrasement. De plus, différents dispositifs seront mis en œuvre en phase chantier afin d'éviter tout risque de pollution des sols et des eaux (Cf. mesure environnementale M9), mesure primordiale pour le maintien de la qualité des milieux aquatiques, et ainsi pour les amphibiens, particulièrement sensibles à ce risque.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Reptiles



- Quatre espèces de reptiles ont été recensées au sein ou à proximité du site, à savoir la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre vipérine, le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles. La majorité des observations se concentrent au sein de la ripisylve du Rhône à l'Ouest de la ZIP, en dehors des emprises du projet.
- La surface clôturée présente une attractivité assez limitée pour ce cortège, au vu de la taille réduite des populations observées, notamment du fait de l'homogénéité et de la nature des habitats présents. Concernant la Couleuvre vipérine, espèce liée aux milieux aquatiques, les habitats qui lui sont associés sont intégralement évités grâce à la conservation de la ripisylve du Rhône à l'Ouest et des zones humides botaniques à l'Est des emprises (Cf. mesure environnementale M1).
- Le maintien de milieux herbacés au sein la centrale et leur entretien par fauche mécanique tardive (Cf. mesures environnementales M10 et M12), couplé à la conservation de secteurs arbustifs et arborés à l'Est (Cf. mesure environnementale M1), permettra de maintenir une diversité d'habitats et les effets de lisières associés, favorables aux espèces de reptiles inventoriées.
- Par ailleurs, la création de 3 hibernaculum au sein de l'emprise clôturée avec les résidus de bois issus de l'abattage des quelques arbres isolés au Sud du site (Cf. mesure environnementale M13), constituera des habitats intéressants pour les reptiles.
- De plus, via la surélévation de la clôture de 15 cm par rapport au niveau du sol (Cf. mesure environnementale M6), la centrale restera pleinement accessible à ce cortège. Enfin, le calendrier écologique de chantier et la limitation de la vitesse de circulation des engins (Cf. mesures environnementales M4 et M8), permettront de réduire significativement le risque de destruction d'individus en phase chantier par écrasement.